

Demande de licence de mariage

Une licence de mariage doit être achetée avant qu'une cérémonie de mariage (civile ou religieuse) ait lieu.

Un formulaire de demande de licence de mariage doit être rempli et signé par les deux parties qui se marient. Le formulaire de demande doit être soumis avec les documents justificatifs originaux des deux parties. Les documents justificatifs comprennent les pièces d'identité, les documents de divorce (le cas échéant) et les documents traduits (le cas échéant).

Frais

150,00 \$

Exigences en matière d'identification

Chacune des parties doit fournir deux (2) pièces d'identité. Les parties doivent fournir :

- une pièce d'identité de la liste 1 et une pièce d'identité de la liste 2, ou
- deux pièces d'identité de la liste 1.

Au moins un des documents doit contenir une photo récente. Seuls les documents indiqués dans les listes sont acceptables.

Toutes les pièces d'identité **doivent être originales et valides** (c.-à-d. non périmées). Le prénom, le nom de famille et la date de naissance doivent correspondre sur les deux pièces d'identité. Des photocopies des pièces d'identité ne seront pas acceptées.

Liste 1 – Pièces d'identité primaires	Liste 2 – Pièces d'identité secondaires
<ul style="list-style-type: none">* Certificat de naissance* Carte de citoyenneté canadienne* Passeport valide* Fiche d'établissement des immigrants au Canada* Document du gouvernement canadien valide pour les réfugiés (avec photo)	<ul style="list-style-type: none">* Certificat de citoyenneté canadienne* Carte de citoyenneté de n'importe quel pays* Permis de conduire* Carte avec photo délivrée par le gouvernement* Carte de résident permanent
<i>*Si les documents ne sont pas en anglais, une traduction écrite par un traducteur canadien agréé doit être fournie avec les documents originaux. On peut trouver des traducteurs agréés par l'intermédiaire de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario.</i>	

Personnes mineures

Pour les parties âgées de 16 ou 17 ans, l'accord parental est nécessaire. Un formulaire doit être rempli et signé par les deux parents ou tuteurs. On peut obtenir les formulaires à notre bureau.

Interprètes

Les parties à qui la licence est délivrée doivent parler et lire l'anglais avec compétence, ou être accompagnées par un interprète.

Les interprètes devront présenter une pièce d'identité et remplir un formulaire de déclaration.

Parties divorcées

Divorce canadien : L'original du certificat de divorce ou une copie certifiée conforme par le tribunal est requis. Des photocopies, le jugement ou l'ordonnance de divorce ne seront pas acceptés.

Divorce à l'étranger : Une autorisation de divorce à l'étranger doit être obtenue de la province de l'Ontario avant qu'une licence puisse être délivrée. Les parties doivent fournir leur autorisation de divorce à l'étranger lorsqu'elles demandent une licence. Vous pouvez obtenir de plus amples informations en vous adressant à notre bureau et à Service Ontario.
